



Contacts

Greta de Bretagne Sud > T 02 97 87 15 60

> une formation unique dans le Grand Ouest

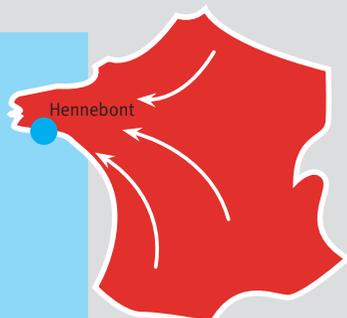
LIEU DE FORMATION

→ **Greta de Bretagne Sud**
Lycée des Métiers Émile ZOLA
30 Rue Émile Zola
56700 Hennebont

Contacts

Conseillère en formation continue
Michèle PREVOT

Assistante de formation
Catherine CHENIC
02 97 87 15 60
greta.aglorient@ac-rennes.fr



Qui peut postuler

Etudiants > en contrat de professionnalisation
Salariés > en période de professionnalisation

Titulaires d'un diplôme ci-dessous

- Bac Pro MEI, EIEEC
- Bac STI
- BTS MS, CRSA
- Autres diplômes sur dérogations

Depuis mi-2017, la Fédération des ascenseurs, qui soutient la Mention Complémentaire Ascensoriste, qui permet d'obtenir une formation et un diplôme Education Nationale propres au métier de ses techniciens, confirme une reprise des perspectives d'embauche de jeunes dans la profession.

Formation

Ouverture de la formation septembre 2018

Mention Complémentaire Technicien Ascensoriste

- Dépanner et maintenir en bon état de fonctionnement des ascenseurs et des monte-charges
- Effectuer la maintenance préventive et vérifier que tous les éléments répondent aux normes de sécurité
- Communiquer auprès des clients et des usagers et porter l'image de l'entreprise



→ Optez pour la formation

Mention Complémentaire Technicien Ascensoriste

un secteur industriel porteur

MC Technicien Ascensoriste

un métier de spécialiste !

Le plus, en formant un salarié, vous assurez à votre entreprise de disposer d'un technicien spécialiste de vos équipements, mais aussi formé multi marques, capable d'intervenir sur les manœuvres des différents constructeurs.

Entreprise > Développez les compétences de votre technicien de maintenance



Que fait-on avec la MC TAS ?

LE VÉRITABLE SPÉCIALISTE

du dépannage et du maintien en bon état de fonctionnement des ascenseurs et des monte-charges.

- Le technicien ascensoriste effectue les travaux de modernisation en lien avec l'évolution de la réglementation.
- Le technicien assure aussi la relation avec les usagers lorsqu'il intervient sur site.
- La Mention complémentaire TAS est le seul diplôme permettant l'exercice du métier.



Quels sont les contenus pédagogiques ?

- Sécurité spécifique ascensoriste
- Maintenance préventive
- Réglages mécaniques (portes, freins, treuils...)
- Étude des schémas à relais, à microprocesseur, multi marques
- Dépannage, intervention (variation de fréquence, hydraulique, monte-charges, portes automatiques)



Quels sont les plus de la formation ?

- Liens fort avec les acteurs de la profession (ABH, KONE, ORONA, OTIS, SCHINDLER, THYSSEN)
- Formateurs spécialisés pilotant depuis 15 ans cette mention complémentaire
- Matériel multi marques, ascenseurs et monte-charges réels et didactisés.



Durée de la formation ?

- Formation en alternance sur 1 an -> de 10 à 12 mois
- 20 périodes de 3 jours en centre de formation [maximum]



Sensibilisation forte à la sécurité : du technicien, des biens, des personnes. Formation à l'accès de toit de cabine, au fond de fosse, au dégagement de personne.

Durant le cursus : Préparation et attestation de formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) et préparation et attestation de formation à l'habilitation électrique (B1V-BR)



Le technicien ascensoriste assure la prise en charge d'un large éventail d'activités :

- Maintenance
- Remise en service
- Réglages
- Modifications
- Amélioration des équipements
- Contrôles de sécurité



→ Le contrat pro, un projet partagé



le tuteur

- > Il est un salarié qualifié de l'entreprise.
- > Il peut participer à votre recrutement, avec le centre de formation.
- > Il vous accueille, vous guide et sécurise votre parcours de professionnalisation.
- > Il organise vos activités dans l'entreprise pour vous transmettre graduellement des savoir-faire professionnels et favoriser votre autonomie professionnelle.
- > Il assure la liaison avec le centre de formation.
- > Il participe à l'évaluation et au suivi de la formation.

le Greta [CENTRE DE FORMATION]

- > Nous proposons des candidatures à l'entreprise en fonction de ses besoins. C'est l'entreprise qui sélectionne et recrute le candidat.
- > Nous définissons ensemble le parcours de formation. C'est un projet "partagé" entre vous, l'entreprise et le Greta.
- > Nous organisons l'alternance pour optimiser la complémentarité des apprentissages dispensés en entreprise et en centre de formation.
- > Nous vous préparons à la certification visée.

le salarié/alternant

- Votre "feuille de route" :
- > suivre avec assiduité votre formation,
- > réussir votre intégration dans l'entreprise,
- > respecter l'organisation de l'alternance.

le + du réseau des Greta

Nous adaptons le contenu pédagogique de la formation à votre profil.

Le saviez-vous ?

- > En amont du contrat Pro, une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) peut être mise en place. Prescrite par Pôle Emploi, elle permet la prise en charge d'une formation (jusqu'à 400 h).

